

Le 12 septembre 2018, le ministre a demandé au Conseil supérieur des programmes d'élaborer de nouveaux programmes pour les enseignements généraux de la voie professionnelle, ainsi que de nouvelles modalités d'évaluation des élèves.

La « Lettre de saisine » du ministre, sur l'évaluation, prévoit des CCF ou du ponctuel, mais aussi la mise en place d'évaluations dématérialisées.

Enseignement général

Français, Histoire-géographie, Éducation morale et civique, Mathématiques, Physique-chimie, Arts appliqués et cultures artistiques, Langues vivantes étrangères, Éducation physique et sportive, Prévention Santé Environnement, Économie gestion/économie droit, **l'ensemble des programmes d'enseignement général vont être revus dans la plus grande précipitation.**

Les groupes d'élaboration des projets de programme de CAP et de la classe de seconde du baccalauréat professionnel rendront leurs propositions au CSP fin janvier. La publication des nouveaux programmes pour les enseignements généraux de la voie professionnelle est prévue au mois de mars 2019.

Ces projets seront étudiés, amendés et votés par le CSP à partir du 5 février puis diffusés aux alentours du 15 février. Une consultation en ligne - sous la responsabilité de la DGESCO – interviendra alors ; les organisations syndicales et les associations disciplinaires seront elles-aussi consultées avant une publication officielle à la mi-mars.

La Présidente de la CSP annoncé, à l'APHG (Association des Profs d'Histoire-Géo) que pour « des raisons évidentes de calendriers et de délais », il y aura dès début janvier des rencontres avec les éditeurs de manuels, avant même que les projets ne soient rendus. Ce qui donne une indication sur le degré réel de « concertation ».

Les projets de programme de première et terminale sont, eux, attendus pour le mois d'octobre 2019.

Enseignement professionnel

Les demandes de rénovation des référentiels émanent le plus souvent des branches professionnelles, qui font valoir des évolutions économiques, technologiques et de l'emploi nécessitant rénovation. Chaque année, un programme de travail est ainsi établi selon les besoins de création ou rénovation des référentiels de diplômes.

Tous les référentiels nécessitent un avis conforme des « commissions professionnelles consultatives », qui comprennent notamment des représentants d'organisations d'employeurs et de salariés.



Les programmes vont être revus dans la plus grande précipitation, dans un délai inférieur part rapport à la réforme du Lycée Général.

La lettre de saisine parle de « citoyens épanouis », de « culture générale solide », de programme d'enseignant général ambitieux... mais on voit mal comment ces objectifs seront atteints avec les importantes réductions horaires prévues.